



SAINT-VALENTIN

EXTRAIT des délibérations de l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue le 4 juillet 2006, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvon Landry, maire.

A laquelle session sont présents Messieurs Robert Van Wijk, Joaquim Rodrigues, Roger Fortin, Paolo Girard, Luc Van Velzen et Pierre Vallières, conseillers, formant le quorum du Conseil sous la présidence de Monsieur Yvon Landry, maire

Monsieur Serge Gibeau, directeur-général et secrétaire-trésorier, est présent.

**Résolution 2006-07-316
Parcs d'éoliennes**

CONSIDERANT QUE la compagnie TCI Renewables a l'intention de répondre à l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour la fourniture d'énergie éolienne;

CONSIDERANT QUE la compagnie a retenu le territoire de la municipalité comme site potentiel pour l'implantation d'un parc d'éoliennes;

CONSIDERANT QUE que la compagnie souhaite installer deux mâts météorologiques sur le territoire municipal pour tester le potentiel éolien du territoire;

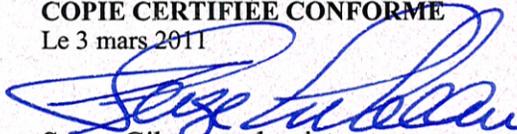
CONSIDERANT QUE que la compagnie a fait part à la Municipalité que l'autorisation d'installer lesdits mâts ne constitue pas un engagement pour la Municipalité à autoriser l'aménagement de parcs d'éoliennes sur son territoire;

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'autoriser la compagnie TCI Renewables à installer deux mâts météorologiques destinés à évaluer le potentiel éolien à deux endroits sur le territoire municipal à l'exception des emplacements adjacents au chemin de la 4^{ième} ligne;
- d'informer la compagnie TCI Renewables que l'autorisation municipale à l'installation de mâts météorologiques destinés à évaluer le potentiel éolien ne peut être interprétée comme un engagement de la Municipalité à considérer ou à autoriser un ou des parcs éoliens sur le territoire municipal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN
Ce 4^{ième} jour de juillet 2006

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 3 mars 2011


Serge Gibeau, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier